Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr Date d'impression: 17.03.2022



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale Durocal 50 Komp. A

1.2Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées

Pour les utilisateurs professionnels uniquement. Utilisations identifiées

pertinentes Peinture selon la fiche technique no.330

Restrictions conseillées pertinentes Peinture seion la fiche technic

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l#objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d#autres utilisations.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG

Hertistrasse 4 CH-8304 Wallisellen

Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48 Fax: +41 / 44 / 877 48 62 Courriel: info@dold.ch Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51, oder 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance

(CE) N° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit.; H315 Aqua Chronic3; H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Valeurs H H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Valeurs P P285: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement

de protection respiratoire.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des sur-

faces chaudes. - Ne pas fumer.

Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Informations complémentaires

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr Date d'impression: 17.03.2022

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

EUH208: Contient Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacat, Peut pro-duire

une réaction allergique.



Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
n-Butylacetat	No. CAS: 123-86-4 NoCE: 204-658-1 NoIndex: 607-025-00-1	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	25.0 - 50.0 pds%
2-Methoxy-1-methylethy- lacetat	CAS-Nr.: 108-65-6 REACH-Nr.: 01-2119475791-29-xxxx	Flam. Liq. 3; H226	2.5 – 10.0 pds %
xylène	CAS-Nr.: 1330-20-7 REACH-Nr.: 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315	20 - 30.0 pds %
Bis(1,2,2,6,6-pentame- thyl-4-piperidyl) sebacat	CAS-Nr.: 041556-26-7 REACH-Nr.: 05-2116310441-64-0000	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 1; H410	< 0.2 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en

décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation Veiller à un apport d'air frais.

> Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoireEn cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un

médecin.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de contact avec la peau

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants.

Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas de contact avec les yeux Enlever les lentilles de contact.

> En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un

médecin.

Eviter ce qui suit :Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas d'ingestion En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au

calme.

Ne pas provoquer de vomissement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr Date d'impression: 17.03.2022

Moyen d'extinction à ne pas utiliser

jet d'eau de forte puissance

pour des raisons de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

les gaz déga

5.3 Conseils aux pompiers

dans la lutte contre l'incendie

Equipement de protection particulier Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le

milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter

la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementa-

tions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de sol-

vants.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les pres-

criptions légales de protection et de sécurité.

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas tra-**Précautions**

vailler sur un poste utilisant cette préparation.

Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des

denrées alimentaires.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et

conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour

empêcher tout écoulement du produit.

Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr Date d'impression: 17.03.2022

en commun

Consignes d'entreposage

Indications concernant les stockages Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur

original.

Température de stockage conseillée :5-22 °C

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart

de toute flamme ou source d'étincelles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Acétate de n-butyle

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Pla- fond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	2(I)	62	300	09/12	13

^{*1):} Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden. Ausschuss für Gefahrstoffe.

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine de	Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Durée	Source
validité	terme / ppm	terme / mg/	terme / ppm	terme / mg/		
		m3		m3		
MAK	100	480	100	480	Mow	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Valeur à	Valeur à	Valeur	Valeur	Notations	Toxicité cri-	Source
	long terme /	long terme /	à court	à court		tique	
	ppm	mg/m3	terme / ppm	terme / mg/			
				m3			
INRS, NIOSH	100	480	200	960	SSC	Yeux{TC HU} & VRS{TC HU}	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

1-Méthoxypropylacétate-2

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Pla- fond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	1(I)	50	270	01/06	13

^{*1):} Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

de validité	Résorb- tion de IŽépiderme sensilibi- sateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	Н	8x	50	275	100	550	5(Mow)	15

Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr Date d'impression: 17.03.2022



Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Valeur à	Valeur à	Valeur	Valeur	Notations	Toxicité cri-	Source
	long terme /	long terme /	à court	à court		tique	
	ppm	mg/m3	terme / ppm	terme / mg/			
				m3			
*1)	50	275	50	275	SSC	VRS{TC AN}	26

^{*1):} La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant une intervalle de 15 minutes.

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Europe

Date d'émis-	Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notent	Source
sion	terme / mg/	terme / ppm	terme / mg/	terme / ppm		
	m3		m3			
2000/39	275	50	550	100	Peau	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

Xylène (tous les isomères)

Allemagne

Valeur	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
1,5 mg/l	В	b	Xylol	14
2 g/l	U	b	Methylhippur-	14
			(Tolur-)säure	

Source: 14 - TRGS 903

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Pla- fond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	2(II)	100	440	01/06	13

^{*1):} Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Hautresorptiv.

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

de validité		Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	H	4x	50	221	100	442	15(Miw)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Valeur		Date de prélèvement d'échantillons	Matériau d'analyse	Source
1,5 g/g créatinine (874	Acide méthylhippu-	c, b	U	87
µmol/mmol créatinine)	rique			
1,5 mg/l (14,1 µmol/l)	xylène	b	S	87

Source: 87 - 87

Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr Date d'impression: 17.03.2022

DOLDLacke und Farben

Suisse

Remarque	Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notations	Source
	terme / ppm	terme / mg/	terme / ppm	terme / mg/		
		m3		m3		
*1)	100	435	200	870	H OL B	26

 $^{^{*}1}$): INRS, NIOSH. Ne doit pas contenir plus de 0,5 % en vol.de benzène.. OL pour le p-xylène.

Europe

Date d'émis-	Valeur à long	Valeur à long	Valeur à court	Valeur à court	Notent	Source
sion	terme / mg/	terme / ppm	terme / mg/	terme / ppm		
	m3		m3			
2000/39	221	50	442	100	Skin	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

White spirit

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Source
OSHA	100	525	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter

un appareil de protection respiratoire autonome approprié.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Matière appropriée: PE (polyéthylène).

Matière non-appropriée: L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de

protection dermique.

Substance de référence: Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du

stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

Protection des yeux En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien her-

métiques.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements de travail appropriés.

Mésures générales de protection et

d'hygiène

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou uti-

liser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des ventures d'acceptes de la venture d'accepte de la venture de la venture d'accepte de la venture d'accepte de la venture de la venture d'accepte de la venture de la venture

cale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du ta-

bleau des directives VCI concernant le poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr Date d'impression: 17.03.2022

Forme liquide

Couleur blanc et teintes diverses

Odeur charakteristisch pH non applicable

Point d'éclair [°C] 30 °C

Densité [g/cm³] 1.12 g/cm³

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement [s] ca. 95 sec

Température: 20 °C

Type de mesure: ISO 2431

Type de godet: 6 mm

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir

section 7)

Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition

dangereux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter forte chaleur.

fort rayonnement UV

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières

hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact

involontaire.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dange-

reux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde

de carbone, fumée)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.2 Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.

L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peurt engendrer des nausées,

des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.) On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr Date d'impression: 17.03.2022



SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur

l'écologie

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés

écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimina-

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

tion

Nature du déchet Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire recondi-

tionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 - Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IA- TA
14.2 Description des mar- chandises	Non dangereux selon ADR / RID. Le marquage selon ADR / RID ne se ap- plique pas pour les conte- nants d'une capacité <450 L.		
14.1 No ONU			1263 Farbe
14.3 Classe(s) de danger			3
pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage			III

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC

EU (g/l): 489 CH (g/kg): 429

Directive Decopaint 2004/42/IIA(j)500(2010)<600 (prêt à l'emploi en fonction de la dilution)

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de

la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes tra-

vailleurs (94/33/CE).

1

WGK (Auto-classement)

Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr Date d'impression: 17.03.2022

Classification selon la Directive concernant la sécurité des condi-

Classification de risque selon le VbF

tions d'exploitation

flammable.

Non applicable.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H312: Nocif par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

EUH208: Contient Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacat. Peut pro-

duire une réaction allergique.

Énoncé des classes de risque

Flam. Liq.: Liquide inflammable

Acute Tox.: Toxicité aiguë Skin Irrit.: Irritation cutanée

Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique

Modification par rapport à la

der-nière version

Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d#importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la

protection de l#environnement.

classification de mélanges et mé-thode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N°

1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Flam. Liq. 3; H226	
Skin Irrit. 2; H315	
SAqua Chronic3; H412	

Désignation commerciale: Durocal 50 Komp. A

No d'article: Durocal 50 Komp. A

Situation: 17.03.2022

Version: 2/fr



Date d'impression: 17.03.2022

Notes de traitement Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un

autre usage que celui indiqué au chapitre1. Cette feuille de données de sécu-

rité décrit les procédures de sécurité

de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations

contenues dans cette fiche de données de sécurité

correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions

nationales et communautaires en vigueur. l'utilisateur doit comprendre toutes

les mesures nécessaires à prendre

pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements

locaux.

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos

recommandations en relation avec l#objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d#autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.